

La charte du coaching narratif

Les coachs narratifs mettent tout en œuvre pour permettre aux individus, aux groupes et aux communautés :

- Article 1
de décrire leurs expériences et leurs problèmes à partir de leurs propres références culturelles ;
- Article 2
d'être écoutés dans le cadre contextuel de leurs propre histoire et mode de relations ;
- Article 3
d'inviter toute personne, groupe ou communauté qu'ils considèrent être importants pour eux à participer à leur accompagnement ;
- Article 4
de résister aux problèmes qu'ils rencontrent ;
- Article 5
de rendre hommage aux efforts qu'ils font pour atteindre leurs objectifs et s'inventer une vie en fonction de leurs espoirs, de leurs rêves, de leurs principes et de leurs valeurs ;
- Article 6
de reconnaître et honorer les capacités, les talents et les compétences qu'ils ont développés tout au long de leur vie ;
- Article 7
de prendre en compte la valeur des apprentissages qu'ils ont acquis en surmontant les difficultés, et la capacité de ce savoir à aider et à supporter les efforts fournis par d'autres personnes, groupes ou communautés aux prises avec les mêmes difficultés.

(texte proposé par Stéphane Kovacs et traduit par Catherine Mengelle, inspiré par la Narrative Therapy Charter of Story-Telling Rights du Dulwich Center)